

PROCÈS-VERBAL DE LA SEANCE DU 1 juillet 2021

Le jeudi 1 juillet 2021 à 19h30 , le Conseil Municipal s'est réuni sous la présidence de Mr SANSBERRO Thierry , Maire de SOURAIDE.

PRÉSENTS : BENGOCHEA JM - BREHERET D - CANO L - ECHEVERRIA D - ERRANDONEA M - GARAT MM - LADEUIX JM - LARRE JM - LARRECHEA O - MASSONDE M - PASCOUOU C - UHARRIZ JP -

ABSENTS ayant donné un pouvoir : JORAJURIA M à MASSONDE M -

ABSENTS et EXCUSÉS : OTONDO P -

SECRÉTAIRE DE SÉANCE : MASSONDE Marielle

ORDRE DU JOUR :

- 1 - Désignation du secrétaire de séance
- 2 - Adoption du procès-verbal de la dernière réunion
- 3 - Compte rendu des décisions du maire prises dans le cadre de la délégation
- 4 - Cantine et garderie : Mise en place et approbation des règlements intérieurs, modification des tarifs
- 5 - Fixation du prix d'entrée du concert Los de Nadau
- 6 - Travaux d'électrification
- 7 - Questions diverses

1 - Désignation du secrétaire de séance

Le conseil municipal désigne Marielle MASSONDE à l'unanimité des présents en qualité de secrétaire de séance.

2 - Adoption du procès-verbal de la dernière réunion

Ce compte rendu est adopté à l'unanimité des présents.

3 - Compte rendu des décisions du maire prises dans le cadre de la délégation

Aucune décision de prise.

4 - Cantine et garderie : Mise en place et approbation des règlements intérieurs, modification des tarifs

M. le maire précise que ce changement a pour but de faciliter la tâche des parents, des employés communaux (faciliter la facturation) et la nôtre.

Chantal PASCOUOU nous fait lecture des différents documents.

POUR RAPPEL : La cantine est un service facultatif organisé en priorité au profit des enfants.

La gestion de la cantine est de la compétence de la Mairie. Son organisation est complètement indépendante des établissements scolaires. Les inscriptions se feront obligatoirement auprès des services de la Mairie.

Lecture Règlement cantine et tarification

A RETENIR :

Il n'y aura plus que 2 modes d'inscription :

- 1) INSCRIPTION À L'ANNÉE :
- 2) INSCRIPTIONS OCCASIONNELLES :

ABONNEMENT REPAS PLANNING ANNUEL	REPAS OCCASIONNELS	REPAS ADULTE
3.90 €	4.50 €	5.00 €

Pour les repas à l'année : Prélèvement automatique

Pour les repas occasionnels : Chèque libellé à l'ordre du « Trésor public »

Larrechea olivier souligne qu'il serait souhaitable de mettre au choix pour les repas occasionnels

Chèque ou prélèvement. L'ensemble du conseil est d'accord.

Lecture Règlement garderie et tarification

Il faudra rajouter les horaires de garderie après vérification de la réglementation 7h30 à 8h 35 h et 16 h15 à 18 h 30.

	ABONNEMENT MENSUEL *	OCCASIONNEL
Pour un enfant	20€	
Pour deux enfants	31€	3.50€ / présence et / enfant
Pour trois enfants	36 €	

- FACTURATION :

La garderie est facturée à terme échu, sur la base des présences prévues dans le mois.

- MODES DE RÈGLEMENT :

- Par prélèvement automatique
- Par Chèque libellé à l'ordre du « Trésor public »

Il est demandé aux parents de lire attentivement ces documents et de les conserver afin de veiller à respecter les consignes. Ils doivent les signer

Mise en place de nouveaux règlements intérieurs cantine et garderie

Ces documents sont à lire impérativement par l'enfant avec ses parents et signer par les deux.

Ils seront affichés dans la salle et si possible à voir avec les directrices sur leur panneau d'affichage.

MM Garat : comme vu par la commission, nous souhaiterions que les inscriptions à l'école publique se fassent en mairie comme le prévoit la réglementation.

Présentation de la fiche d'inscription proposée et des pièces à joindre obligatoirement.

Vote : à l'unanimité

5 - Fixation du prix d'entrée du concert Los de Nadau

Il est décidé du tarif d'entrée pour un montant de 10 euros pour tous, adultes et enfants.

Il faut faire une réunion spécifique pour l'organisation du concert et répartir le travail entre chacun d'entre nous.

- Fermer le fronton
- Penser à l'ouverture du contrat électrique
- Nombres de chaises, voir le si besoin estrade

Pour les personnes qui ne peuvent pas venir chercher les billets, ils seront mis sous enveloppe avec leurs nom et prénom, ils seront à retirer à l'entrée le jour du concert.

Vote : à l'unanimité

6 - Travaux d'électrification

Une demande avait été faite auprès du SDEPA, qui en a la compétence, pour la rénovation de l'éclairage public (tranche 2) et cela notamment pour économiser l'énergie.

Ils nous ont transmis le plan de financement :

Montant total TTC: 38 047 €

Assistance maîtrise ouvrage SDEPA : 3332 €

Frais de gestion : 1388 €

Participation du SDEPA : Subvention : 21000 €

TVA : 6013 €

Participation de la commune : 9645 € sur les travaux plus 1388 € de frais de gestion soit 11033 € à notre charge financés sur fonds libres.

Vote : à l'unanimité

7 - Questions diverses

- Pour la maison LARRALDIA, les locataires ont donné leur préavis au 31 juillet.

Ce logement ne sera pas remis à la location. Nous préférons attendre la fin de la procédure en cours dans la mesure où la partie adverse reproche à la Commune de faire du profit sur le dos de Mme ETCHEHANDY en louant cette maison, elle ne sera donc pas relouée jusqu' au résultat du jugement après appel.

• M. le Maire revient sur le sujet : foyer rural / salle polyvalente, nous avons pris contact avec l'agglomération (service ingénierie) et le CAUE pour nous aider à faire une réflexion des différentes possibilités de travaux pour ces bâtiments.

En raison notamment du départ de l'agent de la CAPB qui s'occupait de ces études, ces services ont du retard et n'avancent pas sur le sujet.

M. le Maire propose de faire par nous-même. Pour cela il faut que l'on trace les grandes lignes afin de cibler ce que l'on souhaite.

La première des obligations que l'on a en tant que communes c'est l'ADAP : mise aux normes accessibilité. Pour le foyer ce n'est pas simple il y a des gros travaux à prévoir.

Que fait-on du foyer, faut-il le réhabiliter ?, le déplacer dans un autre bâtiment comme la salle polyvalente ?

ou faut-il décider de réhabiliter ce bâtiment dans son ensemble par un bailleur social ?

Il faut savoir que les logements existants devront aussi faire l'objet de gros travaux.

Ou ce bâtiment devient tout associatif ?

Ou travailler sur la salle polyvalente où l'on pourra intégrer le milieu associatif ?

Il faut faire un projet d'ensemble, mais pour cela il faut décider des grandes lignes directrices.

M. le Maire demande à chacun de réfléchir sur le sujet et propose d'organiser une visite de salles associatives et/ou polyvalentes existantes pour donner une idée de ce qui peut se faire.

N° internes de délibération prises dans cette séance : 1 - 2 - 3 - 4 - 5 - 6 - 7 -

L'ordre du jour étant épuisé, la séance est levée à 21h20.

Ont signé les Membres du Conseil Municipal.

Le Maire,



Le secrétaire de séance
MASSONDE Marielle

Les membres présents du Conseil Municipal

BENGOECHEA JM -	BREHERET D -	CANO L -	ECHEVERRIA D
-	ERRANDONEA M -		
GARAT MM -	LADEUIX JM -	LARRE JM -	LARRECHEA O
-			
MASSONDE M -	PASCOU AU C -	UHARRIZ JP -	